BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1282

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Ventes et cessions

888 411 410 RCS Reims.
L.S.E. PUSIGNAN.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 1, Rue du Chaperon, 51420 Cernay-lès-Reims.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CERNAY LES REIMS du 21 mai 2024, La société L.S.E. PUSIGNAN, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 1, rue du Chaperon, 51420 CERNAY LES REIMS, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 888 411 410, et la société LSE LYON, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 1, rue du Chaperon, 51420 CERNAY LES REIMS, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 820 710 812, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société L.S.E. PUSIGNAN par la société LSE LYON. La société L.S.E. PUSIGNAN ferait apport à la société LSE LYON de la totalité de son actif, soit 1 044 717 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 504 408 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 540 308 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LAIM, Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Ernest Lefèvre ,75020 PARIS, immatriculée sous le n° 752 509 521 RCS PARIS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1ER AOUT 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société L.S.E. PUSIGNAN depuis le 1ER AOUT 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LSE LYON. La société L.S.E. PUSIGNAN sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 JUIN 2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de REIMS au nom des deux sociétés le 21 mai 2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..